



Réfugiés et demandeurs d'asile mexicains à Montréal : actes de citoyenneté au sein de l'espace nord-américain?

Patricia Martin¹
Annie Lapalme¹
Mayra Roffe Gutman¹

[Email](#)

Département de géographie
Université de Montréal

Résumé

En juillet 2009 le gouvernement canadien a soudainement imposé un visa à tous les Mexicains désirant voyager au Canada. Il visait ainsi à endiguer une augmentation sans précédent des demandes d'asile de la part de ressortissants mexicains. À partir d'une série d'entrevues menées auprès de demandeurs d'asile et de réfugiés mexicains à Montréal, cet article cherche à explorer de façon critique les causes de ce phénomène. Nous portons un intérêt particulier aux façons dont le processus de demande d'asile chez les Mexicains constitue un « acte de citoyenneté » (suivant Isin, 2008) et à la nécessité d'appréhender cet acte dans le contexte géopolitique nord-américain, lequel est en pleine évolution. En effet, comme leurs histoires le démontrent, les demandeurs d'asile mexicains remettent activement en question les discours politiques et économiques dominants se rapportant à l'Amérique du Nord contemporaine. Leurs récits suggèrent que la mobilité mexicaine n'est pas motivée exclusivement par des raisons économiques, mais qu'elle revêt également un visage éminemment politique. Par ailleurs, les histoires des interviewés démontrent que la violence économique, politique et



sociale est imbriquée dans l'édification de la gouvernance nord-américaine actuelle. Enfin, ces témoignages mettent en lumière des inégalités profondes quant à l'accès à la mobilité en Amérique du Nord. En bref, les demandeurs d'asile et réfugiés mexicains forcent la prise en compte, dans l'arène transnationale, d'enjeux qui déstabilisent les idées reçues sur le Mexique et les Mexicains et, en conséquence, tentent de redéfinir les limites de la justice transnationale contemporaine.

English Abstract

In July 2009 the Canadian government abruptly imposed visa requirements on all Mexicans traveling into Canada. This action sought to curtail the unprecedented rise in the number of Mexican asylum seekers reaching Canadian soil. Based on a series of interviews conducted with Mexican asylum seekers and refugees in Montreal, Canada, this paper seeks to explore critically the causes of this phenomenon. In particular, we are interested in analyzing the ways in which Mexican asylum-seeking constitutes an "act" of citizenship (following Isin, 2008), and how this act should be contextualized and understood within the rapidly evolving context of the North American geopolitical space. Indeed, as their stories demonstrate, Mexican asylum seekers actively question and rework dominant political and economic discourses associated with contemporary North America. Their stories suggest that Mexican mobility is not simply driven by economics but is also deeply political in nature. Second, their stories demonstrate that political, economic and social violences are embedded within the contemporary transnational edifice of North American governance. Finally, their stories highlight the deep inequalities in access to mobility within North America. In sum, Mexican asylum-seekers force into a transnational arena issues that destabilize received notions about Mexico and Mexicans, and in so doing attempt to rework the limits of contemporary transnational justice.

I. Introduction

En juillet 2009, le gouvernement canadien a soudainement imposé un visa à tous les Mexicains désirant accéder au territoire canadien. Cette action visait à endiguer une augmentation sans précédent des demandes d'asile faites par des ressortissants mexicains. Selon Citoyenneté et Immigration Canada, le nombre de demandeurs d'asile mexicains a triplé entre 2005 et 2009, hissant le Mexique au premier rang de la liste des pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada. À l'époque, plusieurs théories contradictoires sur le phénomène circulaient dans les médias, allant des effets des politiques du *Homeland Security* aux États-Unis, au rôle joué par des intermédiaires « louches » (*coyotes*) qui auraient encouragé les demandes d'asile, à l'escalade de violence liée au narcotrafic au Mexique. Toutes ces théories dessinent, indirectement, un terrain géopolitique complexe et en pleine évolution, formé par les trois pays constituant l'Amérique du Nord. Les gouvernements de ces trois pays ont mené une profonde intégration aux plans économique et sécuritaire ; ce processus transnational inégal a eu pour effet de

transformer les droits liés à la citoyenneté dans chacun des pays. L'Amérique du Nord représente pour la plupart des Mexicains un espace paradoxal, caractérisé par une intégration prononcée *et* une exclusion punitive.

Cet article cherche à analyser ce terrain géopolitique contemporain à partir de l'optique des études critiques sur la citoyenneté. Son objectif est d'explorer la formation d'un régime de citoyenneté en Amérique du Nord à partir de la perspective d'un des groupes subalternes de cette région - les citoyens mexicains ayant revendiqué le statut de réfugié à Montréal, Québec, Canada. La première partie de l'article se penche sur les difficultés que comporte la théorisation de la citoyenneté en Amérique du Nord, une tâche se révélant essentielle quoique très difficile à réaliser si l'on considère les tendances nord-américaines en matière de gouvernance, notamment la force du discours sur la souveraineté étatique soutenu par les pays membres. De plus, du point de vue de la grande majorité des citoyens mexicains, les dimensions politiques de l'Amérique du Nord ne peuvent être interprétées que comme punitives et discriminantes. Compte tenu de ce contexte d'impossibilité et d'exclusion, la deuxième partie de l'article s'appuie sur l'argument d'Engin Isin (2008: 18) en faveur d'une théorisation de la citoyenneté comme un « acte », défini comme suit: « ...those moments when, regardless of status and substance, subjects constitute themselves as citizens – or, better still, as those to whom the right to have rights is due... ». Nous utilisons cette conception de la citoyenneté comme un outil heuristique afin d'interpréter les voix, les expériences et les perspectives des demandeurs d'asile et des réfugiés mexicains à Montréal.

II. L'Amérique du Nord: néolibéralisme, « sécurisation » et violence

L'espace nord-américain auquel cet article fait référence constitue une zone née officiellement en 1994, avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Il a été largement démontré que l'ALÉNA incarne la signature par excellence des politiques néolibérales ; il constitue un exemple-clé de l'impulsion de « globaliser de manière régionale » (traduction libre, Dicken *et al.* 1997: 163). Une telle régionalisation s'est traduite par un important repositionnement géopolitique dans le contexte de la mondialisation et de l'abandon, de la part du Canada et du Mexique, de leurs positions traditionnelles par rapport à leur politique extérieure (Golob, 2003). À certains égards, l'ALÉNA reflétait un « réajustement » officiel à la réalité d'une intégration économique croissante, en particulier entre les États-Unis et le Canada, opéré au service des intérêts économiques des élites transnationales (Sparke, 2005). Comme l'explique Blecker (traduction libre, 2003: 5): « Essentially, l'ALÉNA a accéléré et codifié un processus d'intégration économique déjà en cours en Amérique du Nord, de façon à maximiser les intérêts des grandes compagnies multinationales et des institutions financières ». Constitué d'un mélange de présences et d'absences flagrantes, l'ALÉNA n'a pas abordé - ou uniquement de façon très limitée - les questions fondamentales de l'emploi, de la mobilité internationale et de l'environnement.

Selon Sparke (2005), l'ALÉNA a modifié de façon dramatique la nature du gouvernement et de la gouvernance au sein des trois pays membres, ainsi qu'entre ceux-ci. Au moyen de la création de règles, de procédures et de règlements apparemment banals et difficilement compréhensibles, l'ALÉNA contribue activement à restreindre les capacités démocratiques de chaque pays signataire, les obligeant à s'engager, à long terme, dans des politiques néolibérales. Toujours selon Sparke (2005), une des ironies profondes dans les prouesses politiques ayant permis l'approbation de l'ALÉNA a été le maintien d'une fiction d'autonomie de l'État-nation dans le cadre de l'intégration régionale. Ainsi, même si c'est l'ALÉNA qui a forcé la naissance de l'Amérique du Nord (voir Sparke 2005:151), la fermeté du discours sur l'autonomie de l'État-nation a comme conséquence la négation de l'existence d'un espace politique commun. Ce discours comporte des implications fondamentales pour les questions sociales et politiques, telles que la migration. Ronald Reagan s'est révélé fort perspicace lorsqu'il a fait référence à l'ALÉNA comme la « constitution économique » de l'Amérique du Nord. Le mot « constitution » a une forte signification et évoque la fondation de l'espace nord-américain. L'ALÉNA a non seulement modifié les capacités démocratiques de ses membres, il a aussi créé un espace qui est régulé, mais complètement dépourvu de gouvernance populaire. En ce sens, l'Amérique du Nord représente une nouvelle société : le rêve néolibéral dans lequel la liberté économique prime sur la liberté politique.

Ainsi, l'ALÉNA a contribué à camper une opposition à toutes formes de politique démocratique autonome à l'intérieur de l'Amérique du Nord, une position qui n'a fait que se confirmer et s'approfondir dans un monde post-11 septembre. Dix ans plus tard, nous nous trouvons toujours au beau milieu de la réaction convulsive aux attaques du 11 septembre 2001 et de la production concomitante des nouvelles « normalités » post-11 septembre (Bhandar, 2004). L'impact et les implications des nouveaux impératifs de sécurité étasuniens sont encore ressentis et analysés. Alors qu'un processus de sécurisation (Bernazzoli and Flint, 2009) ordonne les politiques et le politique, et ce, du local au global, l'espace nord-américain émergent a aussi vécu des transformations profondes (Andreas et Bierstecker, 2003)². Tel que soutenu par Clarkson et Banda (2004), après l'Irak et l'Afghanistan, ce sont le Canada et le Mexique qui ont été les plus affectés par les transformations dans la politique étrangère étasunienne. Ceci s'explique en partie par la longue frontière que ces deux pays partagent avec les États-Unis. Toutefois, l'intégration économique profonde entre les trois pays a aussi forcé les deux voisins à aligner leurs politiques sécuritaires sur celles des États-Unis. En conséquence, l'« Amérique du Nord » contemporaine oscille entre une « Forteresse américaine » et une « Forteresse nord-américaine » (voir Andreas, 2003). L'ère post-11 septembre

² Il est important de signaler que les États-Unis bénéficient en ce moment de deux partenaires très enthousiastes - Felipe Calderon au Mexique et Stephen Harper au Canada - en ce qui a trait au projet de sécurisation du territoire nord-américain.

a simultanément produit la militarisation de l'Amérique du Nord, la sécurisation des frontières entre et autour de ces trois pays, ainsi que la réélaboration de leurs politiques nationales (Gilbert, 2007; Coleman, 2009). Ces transformations produisent à leur tour de nouvelles géographies de la sécurité/insécurité qui brouillent les frontières entre les espaces nationaux et international, en même temps qu'elles reformulent les conceptions traditionnelles de ceux-ci (Cowen et Smith, 2009; Coleman, 2009).

La première quête frénétique, voire enragée, de sécurisation de l'Amérique du Nord fut balisée, disciplinée et normalisée en 2005, avec la signature d'un accord trilatéral : le Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP). Le PSP cherchait à maintenir et même à renforcer l'engagement des pays membres vis-à-vis la sécurité et la libéralisation économique. Pourtant, comme signalé par Gilbert (2007), l'aspect le plus intéressant du PSP se trouve dans le projet de gouvernance transnationale qu'il cherche à mobiliser, en produisant simultanément l'idée d'un peuple nord-américain. En plus d'un marché nord-américain « sans frontières », le PSP installe une structure de gouvernance fortement transitoire. Cette modalité de gouvernance s'appuie peu sur des institutions politiques et davantage sur une coopération informelle, particulièrement à l'intérieur du secteur privé transnational. Or, le PSP utilise, de manière réursive, un langage de valeurs partagées telles la « liberté » et la « démocratie ». Selon l'ancien Premier ministre Paul Martin, le PSP représenterait « un agenda du peuple » (Gilbert, 2007: 85). Cet accord, mis en place à la dérobée, jette la lumière sur la naissance d'une nouvelle forme de gouvernance en Amérique du Nord, qui, selon les arguments de Wendy Brown (2003), démontre un approfondissement de la rationalité politique néolibérale, où le libéralisme économique déplace presque complètement le projet de libéralisme politique.

Du point de vue du Mexique, ce profond engagement dans la voie de la sécurisation et de la néolibéralisation de l'Amérique du Nord s'accompagne de la production de nouvelles formes de violence sociale et politique, ainsi que par la militarisation de la société. De telles tendances, multiples et variées, représentent une partie des frontières mouvantes et vivement contestées entre « ordre » et « désordre », en cette ère post-Guerre froide et post-11 septembre qui remet fondamentalement en question nos compréhensions de la guerre et de la paix (Comaroff et Comaroff, 2006; Gregory, 2011). Au Mexique, une politique néolibérale imposée - ne l'oublions pas - par un régime toujours autoritaire, s'est traduite par de nouvelles formes de violence directe et structurelle. L'émergence du phénomène du féminicide à Ciudad Juarez (et partout au Mexique) représente un triste emblème de cette réalité (Wright, 2001). En même temps, la criminalisation et la répression des mouvements sociaux s'opposant au néolibéralisme sont devenues la norme (NACLA, 2008; Carlsen, 2008; Hristov, 2005). De plus, le « retrait » stratégique de l'État a été suivi d'une forte progression de la criminalité, notamment entre les plus puissants et les mieux réseautés. Des luttes virulentes entre des cartels de drogue concurrents font face à une « Guerre contre les drogues » déclarée par les gouvernements mexicain et étasunien (Gootenberg,

2010). Des estimations conservatrices calculent que 50 000 personnes ont été tuées depuis 2006, époque où le nouvellement élu président Felipe Calderon a déclaré la guerre aux cartels de la drogue (Justice in Mexico Project, 2012). Aujourd'hui, des formes inclassables de violence envahissent les salles de classe des écoles, les places publiques, les petits villages et les grands centres urbains, faisant des victimes dans plusieurs segments de la population mexicaine, auxquels il faut ajouter les migrants transnationaux. Tel que suggéré par Boehm (2011), l'insécurité généralisée constitue désormais une réalité fondamentale du Mexique contemporain.

III. Citoyenneté nord-américaine?

Cette nouvelle conception de l'Amérique du Nord, qui conjugue une profonde intégration économique et une gouvernance corporative informelle avec de nouvelles modalités de violence et d'(in)sécurité, a des conséquences directes sur les manières dont les formes hégémoniques (quoique souvent implicites) de citoyenneté sont mobilisées à l'intérieur dudit espace³. Aux fins de cette étude, la formation de la citoyenneté doit être considérée comme un processus hégémonique opérant au moyen d'une constellation de sites et de relations, et tendant vers la production d'un type « idéal » de personne-citoyenne, qui, loin d'être universel, reflète les valeurs et les positions sociales dominantes d'une communauté donnée (Secor, 2004; voir Turner, 1993). En ce sens, la formation de la citoyenneté est nécessairement fondée sur des technologies d'exclusion et constitue toujours un site de contestation politique. Par cette réflexion, nous ne cherchons pas à énoncer qu'une catégorie légale et formelle de « citoyenneté nord-américaine » soit en voie d'élaboration. Cependant, nous croyons que les changements dans la gouvernance, tels que décrits par Sparke (2005) et Gilbert (2007) en référence à l'ALÉNA et au PSP, nous invitent à réfléchir à l'évolution et à l'aspect relationnel de la distribution des droits depuis une perspective supranationale. En ce sens, réfléchir à la citoyenneté nord-américaine ne consiste pas exclusivement en un « exercice intellectuel » intéressant. L'Amérique du Nord est une entité économique formelle comportant *a priori* des dimensions politiques ne pouvant pas être dissimulées derrière le scénario de la souveraineté nationale.

Comme Bhandar (2004) et Gilbert (2007) l'ont déjà avancé, le citoyen idéal, moral et hégémonique produit parallèlement à l'espace nord-américain est l'« *homo economicus* » (voir aussi Brown, 2003). Un tel individu est *a priori* entrepreneur, capable de faire une utilisation « stratégique » de l'espace transnational dans le but d'accroître ses opportunités et guidé par une logique « calculatrice » et « intéressée » (Gilbert 2007: 89, traduction libre). Par ailleurs, Gilbert insiste sur l'importance de la conformité, un autre trait central de cette nouvelle forme de citoyenneté. Selon cette auteure, au-delà du dévouement à l'optimisation

³ Étant donné la complexité des intersections entre l'espace nord-américain et les régimes de citoyenneté de chaque pays membre, cette réflexion sur la citoyenneté demeure irrémédiablement partielle.

rationnelle de soi, ce serait la capacité et la volonté de « suivre les règles » qui deviendraient une forme axiale de moralité pour ces nouveaux citoyens. La concrétisation de ce nouveau citoyen s'affirme dans les règles qui gouvernent la mobilité en Amérique du Nord. En permettant le mouvement temporaire des travailleurs qualifiés et des investisseurs, le chapitre 16 de l'ALÉNA accroît l'accès des élites à la mobilité transnationale (McDonald et Gabriel, 2004). Pourtant, tel que démontré par McDonald et Gabriel (2004), même cette forme élitiste de mobilité est distribuée de façon inégale à travers l'Amérique du Nord. Alors qu'un visa et des quotas sont imposés aux travailleurs mexicains qualifiés désirant entrer aux États-Unis, aucune de ces deux conditions n'est imposée aux travailleurs qualifiés canadiens se dirigeant vers le Sud. Proportionnellement, la mobilité transfrontalière -et l'expansion concomitante de privilèges relatifs- a augmenté de façon plus significative pour l'élite transfrontalière canado-étasunienne.

Cet espace d'élite - et les nouvelles formes normatives de citoyenneté qui s'y rattachent - trône au sommet de l'Amérique du Nord ; de plus, il est exempt d'une série de pratiques et de relations de plus en plus punitives visant à contrôler la mobilité en Amérique du Nord. Les cibles principales de ces pratiques sont ceux que Gilbert (2007: 90, traduction libre) appelle les « figures d'ombre » du citoyen nord-américain et qui incluent les « terroristes, consommateurs et trafiquants de drogues, immigrants illégaux et autres criminels » qui deviennent interchangeable dans le discours populaire anti-immigration et anti-terroriste. Ces figures représentent de nouvelles catégories sociales auxquelles tous les droits sont niés. En conséquence, les immigrants sans papiers aux États-Unis sont exposés à un régime de plus en plus inhumain. Tel que démontré par Coleman (2009: 910, traduction libre), depuis quelques temps, dans ce pays, la surveillance des immigrants est déléguée aux autorités locales, ce qui a pour effet d'augmenter « de façon radicale le niveau d'incertitude quotidienne chez les migrants sans-papiers ». Dans la pratique, cette surveillance mène au profilage racial et affecte par conséquent un segment plus important encore de la population étasunienne. Ces pratiques locales opèrent en tandem avec des politiques de renforcement frontalier qui ont transformé la frontière États-Unis - Mexique en un espace mortel niant à l'Autre toute son humanité (voir par exemple Nevins, 2008; del Bosque, 2010). En somme, la vie et la mort des travailleurs sans papiers se trouvant déjà aux États-Unis, ainsi que celles des individus cherchant à y entrer, sont aujourd'hui prises au piège entre la « Forteresse américaine » et la « Forteresse nord-américaine ».

Une autre figure d'ombre du citoyen nord-américain — celle-ci non identifiée par Gilbert — est le demandeur d'asile. En 2004, dans le cadre du Plan d'action sur la frontière intelligente, les États-Unis et le Canada ont signé l'Entente sur les tiers pays sûrs, dans le cadre de laquelle les demandeurs d'asile sont tenus de présenter leur demande dans le premier pays où ils arrivent (Agence des services frontaliers du Canada, 2009). Même si cet accord semble faire partie d'une tendance générale du Canada visant à restreindre le flux de demandeurs d'asile (Conseil canadien pour les réfugiés, 2005), il est aussi une conséquence des

impératifs de sécurité découlant des événements du 11 septembre 2001. En effet, dans la période qui a suivi les attentats, les États-Unis ont ouvertement critiqué les politiques migratoires canadiennes, y compris à l'égard des demandeurs d'asile. En théorie, cette entente est fondée sur la réciprocité, mais dans la pratique elle vise spécifiquement à stopper le flux de demandeurs d'asile arrivant au Canada par les États-Unis, étant donné la politique d'asile plus généreuse du premier pays par rapport au second (CCR, sans date). Une exception à l'entente concerne les citoyens qui ne sont pas tenus d'obtenir un visa pour entrer au Canada mais doivent en obtenir un pour entrer aux États-Unis (et vice-versa). À l'époque, l'exception était valable pour le Mexique, laissant une porte ouverte, peut-être de façon involontaire, aux Mexicains cherchant à revendiquer le statut de réfugié au Canada (CCR, 2009). La récente imposition du visa, qui ciblait les demandeurs d'asile, a dramatiquement restreint, dans toutes ses modalités, la mobilité mexicaine vers le Canada. De telles politiques ont élargi le fossé entre une élite transnationale mobile et une population indésirable, ancrée localement et exclue des formes implicites mais non moins hégémoniques de citoyenneté nord-américaine (voir McDonald et Gabriel 2004; Young 2001). Au niveau de ces trois pays, cette mouvance confirme l'identification de la majorité des Mexicains comme des figures d'ombre, comme les « Autres » de l'Amérique du Nord.

En somme, sous l'influence du néolibéralisme et de la sécurisation, de la militarisation et de la violence sociale, on pourrait avancer, suivant Somers (2008), que plusieurs Mexicains deviennent de plus en plus « apatrides » à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Cette affirmation provocatrice repose sur deux arguments clés. D'abord, comme l'explique Somers, le terme fait référence à « une condition d'exposition totale au marché », où « les régimes du marché transforment les fondements de la citoyenneté, d'universels et sociaux en contractuels et conditionnels » (2008: 134-135, traduction libre).⁴ Pourtant, ce qui semble être encore plus pertinent de noter, c'est que les conditions imposées pour obtenir la citoyenneté reposent sur un processus d'exclusion sociale, qui implique le déni du « droit d'être *reconnu* par les autres » (Somers 2008: 6, notre emphase, traduction libre). En ce sens, à l'intérieur de l'Amérique du Nord, les Mexicains ne sont pas perçus comme des « égaux sur le plan moral » qui doivent « être traités selon les mêmes critères et valeurs et qui méritent le même niveau de respect et de dignité que le reste des membres » (Somers 2008: 6, traduction libre). En conséquence, dans sa configuration actuelle et malgré son caractère informel, la citoyenneté nord-américaine est déshumanisante, d'une façon qui affecte particulièrement les personnes d'origine mexicaine. C'est donc le scénario fictif de la souveraineté étatique maintenu par les trois pays de la région qui permet cette déshumanisation. Elle représente en outre l'une des tragédies contemporaines de la « Forteresse américaine »/ « Forteresse nord-américaine ».

⁴ Il est important de signaler que Somers utilise ce terme pour aborder la nature changeante de la citoyenneté aux États-Unis.

IV. Demandeurs d'asile et réfugiés à Montréal

Cette section fournit le contexte qui permet d'encadrer la pratique de demande d'asile des Mexicains au Canada. Ce phénomène récent et en rapide croissance jusqu'en 2009, a représenté un renversement intéressant pour le Mexique, reconnu naguère comme un pays récepteur plutôt que producteur de réfugiés politiques. En 1994, année de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, le Canada a reçu 246 demandes d'asile de ressortissants mexicains (George, 2008). En 1996, le Mexique a fait son entrée parmi les dix principaux pays sources de demandeurs d'asile au Canada, avec 946 demandes (CISR, 2010). Il a atteint le premier rang en 2005, avec 3550 demandes (idem, 2010). Il est à noter qu'à mesure que la quantité de demandes augmentait, le taux d'acceptation baissait, passant de 30 % en 1996 à 11 % en 2008 à 8 % en 2009. À titre de comparaison, en 2008, le taux d'acceptation était de 56 % pour la totalité des autres pays excluant le Mexique (Citoyenneté et immigration Canada, 2009). À l'instar des pratiques de l'ensemble des revendicateurs du statut de réfugié (Citoyenneté et immigration Canada, 2009), les ressortissants mexicains se sont installés majoritairement à Toronto et Montréal, qui constituent les deux uniques villes desservies depuis le Mexique par un vol direct (Notimex, 2008).

L'augmentation sans précédent du nombre de demandeurs d'asile mexicains au Canada a commencé à attirer l'attention des médias en septembre 2007, alors que des Mexicains se sont présentés en grand nombre au poste frontalier de Windsor, en Ontario, pour réclamer le statut de réfugié⁵. Beaucoup d'entre eux avaient vécu et travaillé sans autorisation dans la région de Naples, en Floride, aux États-Unis, et essayaient d'échapper à des menaces de plus en plus présentes de déportation. Au cœur de ce qui était présenté par les médias comme une « crise émergente », les Mexicains arrivant au Canada étaient souvent désignés comme des migrants illégaux. Autrement dit, ils étaient perçus d'emblée comme de faux demandeurs d'asile qui seraient sans aucun doute refusés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié⁶. En ce sens, la subjectivité politique et sociale de ces individus a été assimilée au stéréotype associé aux Mexicains aux États-Unis, celui de migrants économiques au statut légal douteux. Par la suite, la « crise émergente » s'est dissipée et la question des demandeurs d'asile mexicains n'est réapparue sur la scène publique qu'en 2009, avec l'imposition du visa aux ressortissants mexicains.

Lors de son discours annonçant l'imposition du visa, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, Jason Kenney a, une fois de plus, repris le discours du « faux » demandeur d'asile pour justifier la décision du gouvernement canadien. En effet, Kenney a affirmé que la grande majorité des

⁵ Selon le *New York Times*, environ 200 personnes s'y sont présentées en septembre 2007 (Davey et Goodough, 2007).

⁶ Le premier ministre canadien Stephen Harper lui-même a été moins délicat, décrivant les demandes d'asile mexicaines comme « un torrent d'applications frauduleuses » (CBC, 2010).

demandeurs d'asile mexicains étaient des migrants économiques n'ayant pas besoin de protection et procédant de cette façon à un abus du système d'asile canadien. Ces affirmations doivent toutefois être analysées à la lumière de certains faits. Tout d'abord, l'asile est, de nos jours, une institution en crise, de plus en plus éloignée des considérations humanitaires qui ont constitué ses fondements (Bohmer et Schuman, 2008; Chimni, 1995; Crépeau, 1995; Hyndman et Mountz, 2008). Les demandeurs d'asile, provenant majoritairement des pays du Sud, constituent dorénavant une catégorie de migrants non désirée. En conséquence, les pays industrialisés ont recours à des stratégies de plus en plus complexes afin d'empêcher les demandeurs d'asile d'atteindre leurs territoires, l'imposition de visas constituant l'une d'entre elles. Ainsi, les discours officiels à l'égard des « faux » réfugiés servent à justifier les mesures d'exclusion entreprises à l'encontre de cette catégorie de migrants (Castles, 2007; Zolberg, 1989; Steiner, 2009; Neumayer, 2005). Enfin, il faut se rappeler que l'octroi de l'asile constitue un geste éminemment politique, intimement lié aux questions de politique extérieure (Neumayer, 2005; Goodwin-Gill, 2008; Chimni, 1998; Crépeau, 2005; Basok et Simmons, 1992).

Compte tenu du manque de recherche sur le sujet, les motifs des demandeurs d'asile demeurent nébuleux, malgré les affirmations faciles du gouvernement canadien. Les études existantes affirment que les raisons principales pour demander l'asile en 1996 et 1997 étaient liées à la discrimination et à la violence basées sur le genre et l'orientation sexuelle (Escalante, 2000; 2004).

Notre intérêt pour cette problématique remonte à 2009, alors que nous participions à un projet de recherche exploratoire portant sur deux types particuliers de flux migratoires entre le Mexique et le Québec: les travailleurs agricoles et la classe moyenne urbaine⁷. La nouvelle de l'imposition du visa est tombée au moment même où nous débutions le travail de terrain. Prenant conscience de l'importance du sujet, nous avons décidé de modifier le projet afin d'y introduire une partie sur les demandeurs d'asile mexicains résidant à Montréal. Nous étions profondément troublées par les affirmations et les suppositions à l'égard des demandeurs d'asile mexicains faites par les médias et le gouvernement canadien. Pour cette raison, il nous a paru important d'entrer en contact avec ces « figures subalternes » afin de comprendre, à partir de leurs perspectives, les causes de ce nouveau phénomène. Les résultats présentés dans ces pages se basent sur un total de 18 entretiens, portant sur une vaste gamme de sujets, conduits auprès de demandeurs d'asile et de réfugiés résidant à Montréal. Nous avons été continuellement surprises par la grande diversité de leurs profils. Il est important de souligner que les auteures se sont livrées, à différents degrés, au dialogue informel, à l'observation participante et à des échanges solidaires avec les personnes interviewées. Nous sommes aussi conscientes de notre position comme

⁷ Le projet a été financé par l'Association des universités et collèges du Canada.

membres de l'élite transnationale nord-américaine. En termes d'origine, l'équipe est formée d'une Québécoise, d'une Mexicaine-Étatsunienne (avec la double nationalité) et d'une Mexicaine. Nous circulons toutes librement dans l'espace nord-américain. En travaillant et en étudiant avec ces demandeurs d'asile, nous interagissons avec nos propres « figures d'ombre ».

Nous avons conscience de la complexité éthique et épistémologique de notre travail de terrain et des entrevues conduites, ainsi que des limitations à la recherche qui en résultent. Il va sans dire que demander l'asile est une décision fondamentale dans une vie, chargée d'émotions et souvent humiliante, où on demande aux sujets d'énoncer une seule vérité — une vérité crédible et convaincante aux yeux des représentants du gouvernement canadien (voir Shuman et Bohmer, 2004). En même temps, ces demandeurs d'asile se trouvent au milieu de rapports de pouvoir qui leur sont inconnus. Plusieurs des personnes rencontrées sont encore en train d'évaluer, d'interpréter et d'assumer les conséquences et les résultats de leur décision. Ainsi, nos entrevues sont forcément partielles et certaines choses demeurent inexplicables. Nous trouvons nécessaire d'échapper à la logique du « vrai » et du « faux » demandeur d'asile dans nos analyses, car il s'agit de catégories créées par l'État et répondant à des objectifs éminemment politiques. Ces catégories construites réduisent en outre un réseau de rapports et de processus extrêmement complexes à un langage moral étroit. Nous avons plutôt tenté d'écouter attentivement les récits de ces demandeurs d'asile mexicains, afin de comprendre comment une série de processus d'ordre politique, économique et socioculturel s'étendent au-delà des frontières nationales au point d'encourager une partie de la population mexicaine à demander l'asile au Canada.

V. Actes de citoyenneté

Afin de mieux comprendre les perspectives et les expériences des demandeurs d'asile mexicains au Canada, nous nous inspirons des travaux sur la citoyenneté d'Engin Isin et, en particulier, de sa récente théorisation des « actes de citoyenneté », constituant un prolongement des réflexions préalables de l'auteur sur « devenir politique » *Becoming Political* (Isin, 2008; consulter aussi Isin, 2002). Selon Isin, les études critiques sur la citoyenneté se sont penchées davantage sur les rapports complexes entre la citoyenneté en tant que statut officiel et la citoyenneté en tant qu'habitus. Malgré l'importance indéniable de ces deux dimensions, Isin avance que la citoyenneté doit aussi être théorisée en tant qu'« acte ». Essentiellement, cet acte représente un moment de rupture dans l'habitus, alors que des sujets sociaux se servent de différents moyens pour exiger leur droit à avoir des droits.

These momentous acts required the summoning of courage, bravery, indignation, or righteousness to break with habitus... Without such creative breaks it is impossible to imagine social transformation or to understand how subjects become citizens as claimants of justice, rights or responsibilities... (Isin, 2008: 18).

Ainsi, ces sujets sociaux adoptent une subjectivité politique (ils deviennent des citoyens) en exprimant un « besoin d'être entendus » (Isin, 2008 :24). Même s'il ne s'agit pas d'actes préconçus ou intentionnels, ils défient activement les frontières de l'inclusion et de l'exclusion. Ils mettent en place un réseau complexe d'identités relationnelles, bien que l'idée de « l'Autre » demeure centrale aux actes de citoyenneté. En conséquence, les actes de citoyenneté ne sont pas nécessairement fondés sur la loi, mais invoquent toujours des questions de justice. Isin écrit « ...there will be a question of comparison, coexistence, visibility, difference and all that stands for justice » (Isin, 2008 :35).

Dans le contexte actuel de libéralisation de l'État qui résulte des processus de mondialisation et de repositionnement de la gouvernance globale, une réflexion sur la citoyenneté à travers le prisme de l'acte semble plus pertinente que jamais. Ces tendances, associées à de nouvelles modalités de mobilité transnationale, invitent à retravailler les conceptions traditionnelles de la citoyenneté (Isin, 2008; Nyers, 2008; McNevin, 2006; Smith et Bakker, 2008). Isin (2008) et Nyers (2008) portent un intérêt particulier aux actes posés par des personnes dépourvues de statut formel au sein d'une communauté politique, mais qui, malgré tout, exigent d'être inclus. Les contradictions inhérentes à ces tendances, ainsi que leur nature profondément politique, se voient exacerbées par les pratiques contemporaines de sécurisation de l'État, qui cherchent à fermer les frontières aux populations non désirées. Ainsi, notre époque témoigne d'un recul dans la construction de formes plus inclusives de citoyenneté, en particulier à l'égard des migrants internationaux.

Plusieurs raisons nous amènent à considérer la notion d'« acte de citoyenneté » comme une grille appropriée pour analyser les processus de demande d'asile chez les Mexicains. Premièrement, en tant que forme relativement nouvelle de migration – autant en termes de sa destination géographique (le Canada) que de ses modalités (l'asile) – elle représente une rupture claire avec l'habitus. À son tour, cette rupture de l'habitus rend visibles de nouvelles interconnexions entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, et ce sur les plans économique, politique et culturel. Deuxièmement, à travers leur requête directe au gouvernement canadien, ces demandeurs d'asile cherchent la reconnaissance. Ce faisant, ils défient les catégories économiques et politiques établies, qui constituent, de multiples façons, les fondements de l'Amérique du Nord contemporaine. À travers l'outil imparfait qu'est l'asile, nous croyons que ces acteurs tentent de s'attaquer à la nature déshumanisante de l'Amérique du Nord contemporaine.

Compte tenu de la complexité des entrevues menées dans le cadre de cette recherche, ainsi que pour des raisons d'espace, nous proposons des versions condensées de certains des récits que des demandeurs d'asile et des réfugiés ont partagés avec nous. Ces récits jettent une lumière nouvelle sur les différents contextes et les multiples motivations menant à une demande l'asile, apportant ainsi un contenu narratif à ces « actes de citoyenneté ». Nous présentons leurs histoires dans deux sections : l'une axée sur des récits liés à l'impunité et à la

violence, et une autre centrée sur des récits de besoin économique et de désir d'accéder à la mobilité internationale.

L'impunité, la violence et leur circulation transnationale

La violence politique et l'impunité ont une longue histoire au Mexique, mais leurs racines remontent particulièrement aux politiques autoritaires du vingtième siècle (Knight 1999). Néanmoins, tel qu'abordé antérieurement, de nouvelles formes de violence politique et sociale ont récemment émergé dans ce pays, et ce, malgré une transition officielle à la démocratie. Ces nouveaux types de violence viennent brouiller la frontière entre l'ordre et le désordre, la légalité et l'illégalité, la violence et la justice. Comme nous le démontrerons dans la section qui suit, pour plusieurs Mexicains, la décision de demander l'asile peut être directement reliée à ces nouvelles modalités d'ordre/désordre.

Inés est arrivée au Canada il y a plus de 3 ans. Elle a brusquement quitté le Mexique avec ses deux enfants pour des raisons de violence familiale, fuyant son mari, un officier de police. Il semble que son mari ait menacé la vie d'un de ses enfants issu d'un mariage précédent. Inés a déposé deux plaintes officielles contre son mari auprès d'une institution gouvernementale mexicaine, l'Instituto de Derechos Humanos (institut des droits humains), qui lui a recommandé de laisser tomber ses accusations étant donné que l'accusé se trouvait alors dans l'attente d'une promotion professionnelle. On lui a plutôt suggéré de demander l'asile au Canada.

Cette histoire nous fournit un bref aperçu des visages que prennent au quotidien l'insécurité et l'impunité au Mexique, ainsi que de la façon dont les institutions supposées assurer la « loi », l'« ordre » et la « justice », permettent, dans les faits, à la violence et à l'impunité de se perpétuer. L'histoire d'Inés illustre comment l'Institut des droits humains, une institution, qui, théoriquement, devrait promouvoir la justice, protège un policier violent, un représentant de la loi et de l'ordre, faisant ainsi la promotion de la violence et de l'impunité. Ce qui est ironique dans cette histoire, c'est que l'institution chargée de protéger les droits humains et la culture démocratique – créée dans le cadre de la longue transition du Mexique vers la démocratie – ait encouragé Inés à demander l'asile à l'étranger. Par conséquent, l'impunité peut proliférer de manière incontrôlée au Mexique, ses coûts étant assumés par les citoyens mexicains vulnérables et « externalisés » (dans ce cas-ci) vers le Canada.

Le récit qui suit nous présente un autre exemple où la démarcation est rendue floue entre la légalité, d'une part, et l'illicite et violent, d'autre part, cette fois-ci en lien avec le marché.

Andrés a été contraint de partir de chez ses parents à l'âge de 19 ans après leur avoir avoué son homosexualité. Il a alors trouvé un emploi comme gardien dans une prison à sécurité maximale célèbre pour

héberger des trafiquants de drogue. Un jour où il était en poste, il a reconnu deux prisonniers avec qui il avait des amis en commun. Étant donné que les deux hommes l'avaient aussi reconnu, il se trouvait dans une situation pouvant potentiellement lui faire perdre son emploi. Quelques années plus tard, après avoir terminé ses études, Andrés a commencé à travailler dans une banque, et, petit à petit, il a gravi les échelons jusqu'à y occuper le poste de gérant. Un jour, il a reçu la visite de ces individus qui l'avaient reconnu lorsqu'il travaillait à la prison. Ils voulaient qu'il les aide à blanchir de l'argent, demande qu'il a refusée. Néanmoins, les deux hommes ont continué à le harceler, devenant de plus en plus intimidants. Andrés a fini par quitter son emploi, mais les menaces se sont poursuivies. Alors qu'il voyageait à Montréal avec un ami afin de participer aux « Outgames »⁸, il a décidé de demander l'asile au Canada une semaine après son arrivée. Il a rapidement été accepté comme réfugié, ce qui, selon lui, est surtout attribuable à son niveau économique confortable. « Je ne menais pas une vie de riche, mais je ne manquais de rien. Je voyageais sur les 5 continents. Je n'avais pas besoin de venir ici pour travailler. C'est pour cette raison qu'ils m'ont accepté ».

L'histoire d'Andrés, à sa façon, met l'accent sur les manières dont, au Mexique, le crime organisé pénètre les institutions étatiques et celles reliées au marché, notamment les prisons et les banques. Le lien que cette histoire établit entre les banques et le blanchissement d'argent est révélateur; il fait référence aux connections profondes entre le capitalisme néolibéral (financier) et la criminalité. L'une des conséquences des réformes néolibérales est la domination actuelle du secteur financier mexicain par des institutions transnationales. Ainsi, à travers ces institutions, des milliards de dollars sont blanchis et mis en circulation au sein du secteur financier mondial comprenant les banques étasuniennes (pour un cas récent, voir Vulliamy, 2011). Le refus d'Andrés de se plier à ces pratiques met en lumière la dimension violente et, plus souvent qu'autrement, cachée du capitalisme criminalisé.

Un troisième récit présente un autre aspect des liens entre le néolibéralisme et la violence au Mexique.

Felipe était étudiant en droit lorsqu'il a commencé à s'impliquer dans un mouvement social s'opposant aux activités d'une compagnie minière canadienne dans le centre du Mexique, activités qu'il associait à l'ALÉNA. Menacé par des représentants de la mine et des magistrats locaux qui cherchaient à l'accuser à tort d'activités criminelles, il sentait que sa vie était en danger. Il a alors décidé de demander l'asile au Canada, choisissant Montréal comme destination à cause de liens

⁸ Jeux sportifs LGBT mondiaux.

qu'il entretenait avec certains membres de la communauté universitaire de cette ville. Il déplore le fait que plusieurs de ses collègues activistes aient été détenus ou contraints à vivre dans la clandestinité au Mexique.

Cette histoire met l'accent sur les pratiques de l'impunité et de la violence, cette fois liées à l'activité d'une entreprise transnationale. De manière plus précise, son récit met en lumière le rôle joué par les compagnies minières canadiennes au Mexique, ainsi que la répression et la violence que subissent les activistes qui dénoncent les activités de ces dernières. Nous observons ici un autre type de violence, directement associé à l'économie politique contemporaine nord-américaine, qui opprime les citoyens mexicains de manière très particulière.

Tel que discuté ci-dessus, l'un des principaux arguments invoqués pour justifier l'imposition du visa aux Mexicains désirant voyager au Canada, prétextait que la majorité de ceux-ci étaient des migrants économiques, donc de « faux » demandeurs d'asile. Même si cela demeure difficile à prouver, les migrants mexicains qui ont séjourné aux États-Unis peuvent représenter un groupe susceptible de correspondre à cette étiquette, étant donné que le discours dominant les dépeint prioritairement comme des « migrants économiques ». Une telle perspective refuse d'admettre la répression de plus en plus ciblée et punitive dont font présentement l'objet les travailleurs sans papiers aux États-Unis. L'histoire d'Angela – ci-dessous – démontre, en outre, l'émergence d'une forme actuelle d'itinérance transnationale, dans le cadre de laquelle les individus sont privés de l'accès à la citoyenneté (*de jure* ou *de facto*) partout en Amérique du Nord. Cette réalité représente une terrible ironie puisqu'elle suggère que (certains) migrants économiques mexicains sont activement transformés en réfugiés *de facto*.

Angela et son mari Rodrigo ont vécu de manière non autorisée aux États-Unis pendant plus de 15 ans et y ont eu deux enfants. Cependant, au cours des dernières années, le climat politique y est devenu très hostile à l'endroit des migrants sans papiers. Ils ont été témoins, en présence de leurs enfants, de l'arrestation d'un voisin par le Service de l'immigration et des douanes étasunien. Confronté à cette situation, le couple a décidé de tenter de régulariser son statut, ce qui ne leur a pas été accordé. Par conséquent, le ministère de la Sécurité intérieure leur a ordonné de quitter le pays dans un délai de deux semaines. Cet événement a coïncidé avec l'apogée de la crise économique aux États-Unis, ce qui a forcé le couple à vendre sa maison mobile à un prix très inférieur à sa valeur. Angela et Rodrigo ont déménagé à Tijuana, laissant leurs enfants aux États-Unis avec leurs grands-parents, qui eux jouissaient de la résidence permanente. Les enfants étaient ainsi capables de leur rendre visite les fins de semaine. L'environnement que le couple a trouvé à Tijuana s'est révélé d'une extrême violence. « Il y avait des fusillades dans les centres commerciaux et les cinémas, des corps jetés dans la rue. Il y avait des enlèvements, dans les écoles,

d'enfants de personnes supposément impliquées dans le narcotrafic ». En outre, Angela et Rodrigo ont été pratiquement incapables de trouver un emploi. Ils ont donc finalement décidé de se déplacer, avec leurs enfants, vers l'état de Jalisco, où habitait un frère de Rodrigo (toute la famille d'Angela vivait désormais aux États-Unis). L'armée mexicaine était toutefois présente dans le village et Angela vivait dans la peur constante que sa fille soit violée par les militaires. Dans le village, ils étaient vus comme des étrangers. L'école des enfants était extrêmement déficiente et ces derniers étaient victimes d'exclusion à cause de lacunes dans leur maîtrise de l'espagnol. Les parents en sont tout simplement venus à la conclusion que le village ne pourrait jamais parvenir à offrir un avenir à leurs enfants et ils ont pris la décision de voyager au Canada afin d'y demander l'asile. Angela nous a raconté qu'à son arrivée dans ce pays, elle a été humiliée par les agents des services frontaliers.

À première vue, l'histoire d'Angela et Rodrigo peut sembler s'apparenter à celle de migrants économiques malchanceux. Par contre, selon nous, les origines de leur situation sont plutôt fondées sur une absence fondamentale d'inclusion et de reconnaissance sociale, qui les place dans une position où il leur est impossible de se construire une vie. Malgré de si nombreuses années passées à travailler aux États-Unis, l'accès formel à la résidence dans ce pays leur est nié, ce qui leur cause en outre un préjudice considérable, soit la perte de la pleine valeur d'un investissement important (leur maison). L'absence d'opportunités au niveau économique et l'exclusion sociale, toutes deux exacerbées par la longue période passée aux États-Unis, ont entravé presque toute possibilité de se (re)construire une vie au Mexique. Finalement, l'humiliation dont elle a été victime aux mains des autorités migratoires canadiennes continue à hanter Angela alors que la famille est dans l'attente de son audience pour obtenir le statut de réfugié. La parole d'un autre demandeur d'asile – dont la famille avait aussi séjourné aux États-Unis – témoigne d'une circonstance similaire : « Personne, nulle part, ne veut de nous ».

Les résumés de ces histoires de vie apportent un contenu narratif aux demandes d'asile de certains citoyens mexicains et permettent de démontrer dans quelle mesure la demande d'asile constitue un acte de citoyenneté. Les actes de citoyenneté reliés à ces histoires de vie sont complexes et multidimensionnels. Pour Inés, l'acte impliquait de quitter le Mexique avec deux de ses enfants et 60 dollars en poche. Pour Andrés, l'origine de son acte pourrait probablement remonter au moment où il a annoncé à ses parents son homosexualité, alors que pour Felipe, elle pourrait se trouver dans sa volonté de critiquer les pratiques des compagnies minières canadiennes. Dans le cas d'Angela, l'acte était relié au désir de braver tous les obstacles afin d'assurer un avenir décent à ses enfants. Ces actes de citoyenneté revêtent également une dimension collective. Les demandeurs d'asile mexicains rendent visibles et tangibles, sur une tribune internationale, l'impunité et la corruption de l'État mexicain, ainsi que les formes contemporaines de violence

qui pénètrent certaines dimensions de la société mexicaine. De cette façon, ils remettent en question la conception largement partagée et profondément enracinée qui veut que les Mexicains soient simplement des « migrants sans papiers » ou « migrants économiques » (et, par extension, des « faux » demandeurs d'asile). Ensuite, leurs récits établissent une connexion directe entre les structures transnationales émergentes qui gouvernent l'Amérique du Nord et la production actuelle de la violence au Mexique. En demandant l'asile, les Mexicains exigent que le gouvernement canadien aille à l'encontre du scénario de souveraineté nationale imbriqué dans la structure contemporaine de gouvernance de l'Amérique du Nord. Toutefois, les agissements du gouvernement canadien – refuser l'asile à la plupart des demandeurs et imposer un visa – démontrent un refus entêté de reconnaître les carences sérieuses qui affectent l'État de droit au Mexique, ainsi que la violence et l'impunité que permet une telle situation. À travers ces pratiques, le gouvernement canadien procède à un contrôle actif et agressif des frontières étatiques des communautés politiques.

La remise en question des catégories, des règles et des valeurs qui sous-tendent l'asile ainsi que la migration internationale

Tous les demandeurs d'asile mexicains que nous avons interviewés n'ont pas souffert de formes directes de violence. En ce sens, ils semblent correspondre davantage à l'étiquette du migrant économique que le gouvernement canadien attribuait à ceux qu'ils considérerait comme étant de « faux » demandeurs d'asile. Plutôt que d'exclure sommairement leurs histoires, nous considérons qu'il est primordial de chercher à comprendre leurs motivations. Dans certains cas, ces individus témoignent de la difficulté et de la complexité de « respecter les règles ». Dans d'autres circonstances, ils démontrent – par le biais d'un acte créatif et rebelle – un désir de remettre ces règles directement en question.

Roberto, marié et père de trois enfants, détenait une formation d'ingénieur industriel ainsi qu'une maîtrise en administration publique. Or, même avec un tel niveau de formation, sa situation économique était très incertaine. Malgré ses deux emplois au Mexique (le premier dans une université et le deuxième comme vendeur dans un commerce de vêtements), il arrivait à peine à assurer la survie de sa famille. À son arrivée au Canada, Roberto a été envoyé directement dans un centre de détention, d'où il a été libéré quelques jours plus tard. Sa femme et ses enfants l'ont rejoint à Montréal un an plus tard. En dépit de la nature très précaire des emplois qu'il a occupés dans cette ville, il affirme ce qui suit : « tu ne gagnes pas des millions, mais si tu sais comment gérer ton budget, ta famille peut vivre de manière décente ». « Pour moi, l'essentiel, c'est d'avoir un travail; de cette façon, je peux permettre à ma famille de progresser ». L'entretien a été mené quelques jours avant que la famille soit forcée de retourner au Mexique suite au rejet de sa demande d'asile. « Ce qui nous inquiète le

plus c'est de ne pas savoir si nous allons trouver du travail au Mexique ».

L'histoire de Roberto témoigne de la difficulté de « jouer les règles du jeu » dans le Mexique néolibéral d'aujourd'hui. D'une certaine manière, il représente l'« *homo economicus* » par son désir de travailler fort et de subvenir aux besoins de sa famille. Néanmoins, réussir à « suivre les règles » avec succès semble difficile, voire impossible. Pour cette raison, il tente de « modifier les règles » dans le but de trouver une manière de travailler et d'assurer la survie de sa famille. Le séjour de Roberto en prison est très révélateur du phénomène contemporain de criminalisation des demandeurs d'asile au Canada, un processus qui les transforme en « figures d'ombre ».

La recherche d'un emploi et la nécessité d'assurer le bien être de son enfant ont aussi constitué les motivations à la base de la demande d'asile de Diana :

Diana travaillait dans l'entreprise familiale jusqu'à ce qu'elle fasse faillite en raison de la compétition de l'entreprise Telmex (propriété de Carlos Slim, une des personnes les plus riches du monde). Après un an à chercher un emploi sans succès, elle a décidé de migrer. « J'avais un enfant à nourrir, alors j'ai dû émigrer, quitter mon pays, comme tout le monde ». Diana ne voulait pas aller aux États-Unis, même si plusieurs membres de sa famille y vivaient, étant donné qu'elle y avait vécu dans son enfance et avait été confrontée à des formes extrêmes de racisme. « Pour moi, il était hors de question de mettre les pieds aux États-Unis ».

L'histoire de Diana, tout comme celle de Roberto, pourrait aussi être considérée comme une migration soit disant « économique ». Toutefois, plutôt que de constituer des récits de quête d'avancement au niveau économique, ces histoires dépeignent des situations de crise économique et de survie. Ces narrations remettent en cause l'existence d'une distinction claire et sans équivoque entre violence et souffrance politique et économique. Que devraient faire les individus lorsque « jouer les règles du jeu » ne permet plus d'avoir une vie digne? Dans le cas de Diana, ce dilemme s'est aussi imposé dans le cadre d'une géographie transnationale du racisme, ce qui rendait l'option de la migration aux États-Unis inconcevable.

Les actes de citoyenneté posés par ces deux derniers individus témoignent de la difficulté de respecter les règles, en même temps qu'ils questionnent l'association exclusive de l'asile avec la violence politique. Les deux derniers exemples remettent en question non seulement les règles qui régissent l'asile, mais aussi celles qui sont à la base des formes de mobilité autorisées en Amérique du Nord.

Mauricio étudiait en économie dans une université prestigieuse de la ville de Mexico. Toutefois, à mesure que ses études avançaient, il

perdait de plus en plus ses illusions par rapport à son champ d'études. Il est venu pour la première fois au Canada avec le statut de touriste afin de travailler pour quelques mois dans l'économie informelle. Au début, il pensait retourner au Mexique pour terminer ses études et faire une demande de résidence permanente, mais il a réalisé qu'il ne désirait pas continuer à étudier l'économie dans le seul but de répondre aux critères de sélection d'Immigration Canada. Il a alors décidé de demander l'asile. Il est à la recherche d'expériences qui lui permettront de s'épanouir comme individu et désire poursuivre des études en massothérapie. « Je ne veux pas passer le reste de ma vie à travailler pour gagner de l'argent. Je veux voyager, je veux apprendre, je veux faire des choses différentes ». Mauricio reconnaît tout de même que son désir de demeurer à Montréal est motivé, dans une certaine mesure, par des considérations économiques : « Il est évident que le fait de rester ici me permet d'accéder à un meilleur emploi, à une meilleure qualité de vie au niveau économique ».

L'histoire de Mauricio est assez éloignée de celles présentées précédemment. Elle témoigne d'un désir de voyager, de faire d'« autres choses ». Cependant, cette aspiration se heurte à des barrières structurelles à la mobilité internationale. Son récit exprime, par ailleurs, une résistance active aux modèles néolibéraux actuels de développement. Il décide de ne pas poursuivre ses études en économie, et, contrairement à Roberto (ci-dessus), il refuse de dédier sa vie exclusivement au travail. Ainsi, dans ce que nous pourrions qualifier de double acte de citoyenneté, il conteste les restrictions de l'« *homo economicus* », tout en résistant à l'impératif néolibéral/néoconservateur qui exige que l'on « suive les règles ». Dans ce contexte, demander l'asile constitue un acte créatif qui remet directement en question les valeurs arbitraires qui sous-tendent « qui a le droit » et « qui n'a pas le droit » de se déplacer en Amérique du Nord.

Ces thèmes sont aussi présents dans l'histoire qui suit.

Isabel, une scénariste de théâtre, est arrivée à Montréal dans le but d'apprendre le français. Elle connaissait une pianiste de concert d'origine chilienne qui y résidait à cette époque. Son désir de quitter le Mexique remontait à un tout jeune âge. Cependant, elle ne voulait pas aller aux États-Unis car cette option impliquait de devoir travailler illégalement. Lorsqu'elle est arrivée à Montréal, c'était dans l'intention d'y demeurer pour de bon. « Je savais que je ne correspondais pas à la catégorie de réfugié, mais, pour moi, il n'y avait pas de catégorie; en ce sens, je sentais que j'avais le droit, qu'il s'agissait d'une opportunité pour moi. Je suis une bonne personne, je serais une bonne citoyenne ». Bien que sa demande d'asile ait été refusée, Isabel a réussi à revenir à Montréal par d'autres moyens.

Tout comme Mauricio, Isabel désirait voyager et étudier une autre langue. Or, pour un Mexicain pauvre, ces désirs n'ont pas de légitimité. Isabel ne se qualifiait pas pour accéder à la résidence permanente compte tenu des exigences strictes en la matière. C'est pourquoi elle s'est elle-même créé un chemin là où il n'en existait pas. Il est également intéressant de se pencher sur la manière dont elle tente de naviguer sur un terrain éthique et moral complexe, façonné par les obstacles structurels à la mobilité présents en Amérique du Nord. De quelle façon un individu choisit-il entre une forme de mobilité légale, mais « non éthique » au Canada, et la migration « illégale » aux États-Unis? La décision prise par Isabel et les contradictions qui l'habitent continuent néanmoins à la tourmenter. Par exemple, à un autre moment de l'entrevue, elle relate avoir été envahie, alors qu'elle s'amusait dans une fête, par la pensée de sa mère devant chercher à se procurer de l'eau dans la ville de Mexico. Elle lutte pour résoudre les contradictions que lui posent ces deux mondes – les vies parallèles – qu'elle habite. En définitive, même si les histoires de Mauricio et d'Isabel peuvent sembler moins motivées par la nécessité et la satisfaction de droits fondamentaux, nous considérons qu'au même titre que les autres récits, les inégalités considérables dans la distribution globale de la citoyenneté (Sachar, 2008) sont à la base de leur migration.

Les actes de citoyenneté abordés dans cette dernière partie sont aussi complexes et multidimensionnels. L'acte de citoyenneté de Diana s'est traduit par son implication dans l'activisme relié aux droits des immigrants à Montréal, alors que celui de Mauricio résidait dans un désir d'aider les autres, et que celui d'Isabel était lié à la production de formes d'art explorant les profondes inégalités entre le Canada et le Mexique. Collectivement, les actes contenus dans ces histoires font ressortir les questions de l'égalité et de la justice en Amérique du Nord. « Les règles » vont à l'encontre des intérêts d'un grand nombre de personnes ordinaires qui peuplent le Mexique néolibéral et globalisé. Que ses motifs soient la nécessité ou la volonté, la mobilité ratifiée par la loi est tout simplement hors de portée pour la majorité des Mexicains.

VI. Conclusions

Dans cet article, nous avons abordé les pratiques des demandeurs d'asile mexicains à Montréal à travers le concept d'acte de citoyenneté. Même si nous affirmons que, de manière collective, la demande d'asile représente un acte de citoyenneté, force est d'admettre qu'elle le fait de façon profondément contradictoire. Tout d'abord, certains récits de vie rendent visibles des pratiques routinières de violence et d'impunité au Mexique. En outre, des formes nouvelles de géographies transnationales de la violence, impliquant à la fois le Canada et les États-Unis, exacerbent cette absence généralisée de protection de la part de l'État. Certaines histoires suggèrent par ailleurs que les revendications du statut de réfugié s'inscrivent dans un contexte de profonde crise économique. Ces formes de migration économique soulèvent des questions relativement aux conceptions

courantes et hiérarchisantes de la violence et de la souffrance liées à la demande d'asile.

Finalement, certains « actes créatifs » de citoyenneté posent un défi aux valeurs implicites de la gouvernance des régimes migratoires en général. Certains ne veulent pas se plier au modèle de l'« *homo economicus* », d'autres se forment des chemins, naviguant sur un terrain complexe entre des formes « illégales » et « illégitimes » de mobilité. D'une multitude de façons, les histoires présentées ci-dessus démontrent que les formes contemporaines de gouvernance (démocratie de faible intensité, politiques économiques néolibérales, mobilité internationale restreinte) agissent en contradiction avec les intérêts, les droits et les moyens de subsistance d'un grand nombre de Mexicains. Ainsi, alors que les demandeurs d'asile mexicains aspirent à une intégration dans la société canadienne et à une reconnaissance de la part du gouvernement canadien, leurs actions sont générées par la nature exclusive de la gouvernance nord-américaine.

Les histoires de vie divergentes présentées dans cet article révèlent des articulations très différentes des divers univers mexicains contemporains, qui, selon nous, sont souvent cachés derrière la catégorie « migrant économique ». Les demandeurs d'asile mexicains sollicitent une pleine reconnaissance des mondes post-nationaux complexes qu'ils habitent et, ce faisant, ils réécrivent les cadres à travers lesquels la migration mexicaine a longtemps été appréhendée. Collectivement, ils dévoilent une population profondément hétérogène, intégrée à des degrés divers par un développement inégal, par des flux et des formations culturelles transnationales, ainsi que par une profonde insécurité politique et économique. En ce sens, par le biais d'un acte collectif, les demandeurs d'asile résistent au processus d'altérisation dont ils sont l'objet et demandent que soit reconnue l'humanité complexe qui constitue le Mexique de nos jours.

Toutefois, cette quête de reconnaissance s'exerce à travers une technologie politique (l'asile) qui a été conçue afin de répondre au contexte particulier de l'Europe de l'après Seconde Guerre mondiale. Le sort qui est actuellement réservé aux demandeurs d'asile mexicains démontre que cette institution traverse une crise, tant au niveau conceptuel qu'au niveau de son application. Les politiques contemporaines reliées aux réfugiés semblent particulièrement mal adaptées pour faire face aux nouvelles formes de violence et d'insécurité qui caractérisent de nombreux endroits à travers le monde, où la ligne entre guerre et paix, impunité et justice, violence directe et violence structurelle est de plus en plus floue. Cette crise de l'asile survient dans le contexte d'un régime fortement inégal de mobilité internationale et est exacerbée par ce même phénomène. Par conséquent, toute évaluation des pratiques reliées à l'asile doit garder en tête la nature profondément inégale et exclusive de la mobilité transnationale sanctionnée, ainsi que le racisme, la violence et l'inégalité que cette exclusion soutient.

Plusieurs voudraient blâmer directement les « faux » demandeurs d'asile mexicains pour l'imposition d'un visa par le Canada. Ceux qui adoptent un tel

point de vue pourraient affirmer que ces « actes de citoyenneté » ont complètement échoué puisqu'ils ont poussé le gouvernement canadien à imposer un visa, fermant conséquemment l'accès aux citoyens mexicains réellement dans le besoin. En écoutant attentivement les demandeurs d'asile, nous espérons avoir démontré les importantes limitations que comporte ce type d'argument.

En premier lieu, nous croyons que les individus et les gouvernements de l'Amérique du Nord doivent reconnaître et considérer les formes contemporaines de violence, d'insécurité et d'impunité qui se déploient au Mexique, d'une manière qui favorise une paix sociale durable *et non* une militarisation accrue. Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, les pratiques de revendication du statut de réfugié découlent des profondes inégalités mobilisées par les configurations actuelles de gouvernance globale, incluant l'ALÉNA. L'aplanissement de ces inégalités implique de forcer l'élargissement des catégories à la base de la mobilité internationale sanctionnée, afin qu'elles ne répondent plus à la valeur exclusive de l'« *homo economicus* ».

Remerciements : Nous aimerions tout d'abord remercier les demandeurs d'asile et réfugiés mexicains qui ont eu le courage et la générosité de partager leurs histoires avec nous. Nous souhaitons également remercier Jennifer Hyndman, Liette Gilbert, Stéphane Guimont-Marceau ainsi que deux évaluateurs anonymes pour leurs commentaires sur une version antérieure de l'article. Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Chaire d'études du Mexique contemporain de l'Université de Montréal et l'Association des universités et collèges du Canada.

Références

- Andreas, P. 2003. A tale of two borders: the US-Canada and the US-Mexico lines after 9-11 dans *The rebordering of North America: integration and exclusion in a new security context*. New York: Routledge, p. 1-23.
- Andreas, P. et Biersteker, T. 2003. *The rebordering of North America: integration and exclusion in a new security context*. New York: Routledge.
- Basok, T. et Simmons, A. 1992. A Review of the Politics of Canadian Refugee Selection. Dans, *The International Refugee Crisis; British and Canadian Responses*. V. Robison (dir.) London et Toronto: Macmillan, p. 132-157.
- Bernazzoli, R. et Flint, C. 2009. Guest Editorial: From militarization to securitization: finding a concept that works. *Political Geography* 28, 449-450.
- Bhandar, D. 2004. Renormalizing citizenship and life in Fortress North America. *Citizenship Studies* 8(3), 261-278.
- Boehm, D. 2001. US-Mexico Mixed Migration in an Age of Deportation: An Inquiry into the Transnational Circulation of Violence. *Refugee Survey Quarterly* 30(1), 1-21.

- Brown, W. 2003. Neo-liberalism and the End of Liberal Democracy. *Theory and Event* 7(1) http://muse.jhu.edu/journals/theory_and_event/toc/tae7.1.html.
- Canada Border Services Agency. 2009. Canada-U.S. Safe Third Country Agreement. <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/stca-etps-eng.html> (consulté le 7 avril 2011).
- Canadian Broadcasting Corporation. 2010. Mexico's Calderon thanks RCMP. 27 mai. <http://www.cbc.ca/m/rich/news/story/2010/05/27/calderon-mexico-visit.html> (consulté le 7 avril 2011).
- Canadian Council for Refugees. 2009. Safe Third Country: impact on refugee claimants. <http://ccrweb.ca/s3cFAQ.html> (consulté le 7 avril 2011).
- Canadian Council for Refugees. 2005. Closing the front door on refugees: Report on the first year of the safe third country agreement. <http://ccrweb.ca/S3C.htm#documents> (consulté le 7 avril 2011).
- Canadian Council for Refugees. Safe Third Country. <http://ccrweb.ca/S3C.htm> (consulté le 7 avril 2011).
- Carlsen, L. 2008. Armoring NAFTA: The Battleground for Mexico's Future. *NACLA Report on the Americas* 41(5), 17-22.
- Castles, S. 2007. The Migration-Asylum Nexus and Regional Approaches. Dans, S. Kneebone et F. Rawling-Sanaei (dir.) *New Regionalism and Asylum Seekers: Challenges Ahead*, New York; Oxford: Berghahn Books, p. 25-42.
- Chimni, B.S. 1998. The Geopolitics of Refugee Studies: A View from the South. *Journal of Refugee Studies* 11(4), 350-374.
- Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. Document d'information. Obligation de visa pour le Mexique, <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2009/2009-07-13.asp> (consulté le 22 mars 2011).
- Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. Faits et chiffres 2009 - Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires, Canada – Entrées totales de demandeurs d'asile selon la province ou le territoire et la région urbaine, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/temporaires/27.asp>, (consulté le 16 mars 2012).
- Clarkson, S. et Banda, M. 2004. Congruence, Conflict, and Continental Governance: Canada's and Mexico's Responses to Paradigm Shift in the United States. *American Review of Canadian Studies* 34(2), 313-347.
- Coleman, M. 2009. What Counts as the Politics and Practice of Security, and Where? Devolution and Immigrant Insecurity after 9/11. *Annals of the Association of American Geographers* 99(5), 904-913.

- Comaroff, J. et Comaroff, J. 2006. Law and Disorder in the Postcolony: An Introduction. Dans, *Law and Disorder in the Postcolony*. J. Comaroff et J. Comaroff (dir.). Chicago et London: University of Chicago Press, p. 1-56.
- Commission de l'immigration et du Statut de réfugié. 2010. *Top Ten Report March 2010 FR*. Document non publié.
- Cowen, D. et Smith, N. 2009. After geopolitics? From the geopolitical social to geoeconomics. *Antipode* 41, 22-48.
- Crépeau, F. 1995. *Droit d'asile. De l'hospitalité aux contrôles migratoires*. Bruxelles: Editions Bruylant, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Davey, M. et Goodnough, A. 2007. Illegal Immigrants Chase False Hope to Canada. *The New York Times*, septembre 21.
<http://www.nytimes.com/2007/09/21/us/21refugees.html> (consulté le 5 août 2010).
- Dicken, P., Peck, J. et A. Tickell. 1997. Unpacking the Global. Dans, *Geographies of Economies*. R. Lee and J. Wills (dir.). London et New York: Arnold, p. 158-166.
- Del Bosque, M. 2010. Children of the Exodus. *The Texas Observer*. 4 Novembre.
<http://www.texasobserver.org/cover-story/children-of-the-exodus> (consulté le 2 avril 2011).
- Escalante, S. 2000. Refugiados mexicanos en el Canada de los noventas: reconsiderando algunas suposiciones migratorias. Dans, *Canada: un estado posmoderno*. T. Gutierrez-Haces (dir.). México: Plaza y Valdes, p. 347-369.
- Escalante, S. 2004. Disrupting Mexican Refugee Constructs: Women, Gays and Lesbians in 1990s Canada. Dans, *Canadian migration patterns from Britain and North America*. B. Messamore (dir.). Ottawa: University of Ottawa Press, p. 207-228.
- George, U. 2008. Mexican Migration to Canada: Case Study Report. *Journal of Immigrant & Refugees Studies*, 6(30), 463-474.
- Gilbert, E. 2007. Leaky Border and Solid Citizens : Governing Security, Prosperity and Quality of Life in a North American Partnership. *Antipode* 39(1), 77-98.
- Golob, S. 2003. Beyond the Policy Frontier: Canada, Mexico and the Ideological Origins of NAFTA. *World Politics* 55, 361-98.
- Goodwin-Gill, G.S. 2008. The politics of refugee protection. *Refugee Survey Quarterly*, 27(1), 8-23.
- Gregory, D. 2011. The everywhere war. *The Geographical Journal*, 177(3), 238-250.

- Gootenberg, P. 2010. Blowback: The Mexican Drug Crisis. *NACLA: Report on the Americas* 43(6), 7-12.
- Hristov, J. 2005. Freedom and Democracy or Hunger and Terror: Neoliberalism and Militarization in Latin America. *Social Justice* 32(2), 89-114.
- Hyndman, J. et Mountz A. 2007. Refuge or refusal: geography of exclusion. Dans, *Violent Geographies*. D. Gregory and A. Pred (dir.). New York: Routledge, p. 77-92
- Isin, E. 2008. Theorizing Acts of Citizenship. Dans, *Acts of Citizenship*. E. Isin and G. Nielsen (dir.). London and New York: Zed Books, p. 15-43.
- Isin, E. 2002. *Being Political: Genealogies of Citizenship*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Justice in Mexico Project. 2012. February News Report. <http://justiceinmexico.org/publications/monthly-news/> (consulté le 10 Mars 2012).
- Knight, A. 1999. Political Violence in post-revolutionary Mexico. Dans, *Societies of fear: the legacy of civil war and terror in Latin America*. K. Koonings and D. Kruijt (dir.). London: Zed Books, p. 105-124.
- MacDonald, L. et Gabriel, C. 2004. The hypermobile, the mobile, and the rest: patterns of inclusion and exclusion in an emerging North American migration regime. *Journal of Latin American and Caribbean Studies* 29 67-91.
- McNevin, A. 2006. Political Belonging in a Neoliberal Era : The Struggle of the Sans-Papiers. *Citizenship Studies* 10(2), 135-151.
- NACLA. 2008. Introduction: NAFTA's Road to Ruin : The Decline of the Mexican Social Compact, Part II. *NACLA Report on the America's* 41(5), 11.
- Nevins, J. 2008. *Dying to Live. A story of U.S. immigration in an age of Global Apartheid*. San Francisco: Open Media/City Lights Books.
- Neumayer, E. 2005. Bogus refugees? The determinants of asylum migration to western Europe. *International Studies Quarterly* 49(3), 389-410.
- Noël, A. 2007. Une famille mexicaine expulsée. *La Presse*, Montréal, 20 août, p. A8.
- Notimex. 2008. Investigan en Canada red de traficantes mexicanos. 10 janvier.
- Secor, A. 2004. There is an Istanbul that belongs to me: Citizenship, Space and Identity in the City. *Annals of the Association of American Geographers* 94(2), 352-368.

- Shachar, A. 2008. Citizenship and Global Distribution of Opportunity. Dans, *Citizenship between Past and Future*. E.F.Isin, P. Nyers, B.S.Turner (dir.). London: Routledge, p. 139-149
- Shuman, A. and Bohmer, C. 2004. Representing Trauma: Political Asylum Narrative. *Journal of American Folklore* 117(466), 394-414.
- Somers, M. 2008. *Genealogies of Citizenship. Markets, Statelessness, and the Right to Have Rights*. Cambridge et New York: Cambridge University Press.
- Smith, M. P. and Bakker, M. 2008. *Citizenship across Borders: The Political Transnationalism of El Migrante*. Ithaca and London: Cornell University Press.
- Sparke, M. 2005. *In the Space of Theory: Postfoundational Geographies of the Nation-State*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Steiner, N. 2009. *International Migration and Citizenship Today*. London et New York: Routledge.
- Turner, B (dir.). 1993. *Citizenship and Social Theory*. London: Sage.
- Vulliamy, E. 2011. How a big bank laundered billions from Mexico's murderous drug gangs. *The Observer*, 3 avril. <http://www.guardian.co.uk/world/2011/apr/03/us-bank-mexico-drug-gangs> (consulté le 1 novembre 2011).
- Volovich, A. 2009. Refugiados politicos mexicanos en Canada. *Milenio semanal*. 28 juin. <http://www.msemanal.com/node/773> (consulté le 1 novembre 2011).
- Wright, M. 2001. A Manifesto against Femicide. *Antipode* 33(3), 550-566.
- Young, B. 2001. Globalization and gender: A European Perspective. Dans, *Gender, globalization and democratization*. R. M. Kelly, J. Bayes, M. Hawkesworth and B. Young (dir.). Maryland: Rowman and Littlefield, p. 27-47.
- Zolberg, A. 1989. *Escape from violence: conflict and the refugee crisis in the developing world*. New York: Oxford University Press.